

21 septembre 2018 – Infolettre n° 15 – [www.cpeg.ch](http://www.cpeg.ch)

**Chère Madame, cher Monsieur,**

### **Communiqué sur l'entrée en vigueur du 2<sup>e</sup> volet des mesures structurelles**

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse du comité de la CPEG concernant la date d'entrée en vigueur du 2<sup>e</sup> volet des mesures structurelles.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous adresse mes messages les meilleurs.

**Christophe Decor**

Directeur général

CPEG



#### **ACTUALITÉS**

21/09/2018

### **Communiqué sur l'entrée en vigueur du 2<sup>e</sup> volet des mesures structurelles**

Le comité de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a pris une décision de principe et a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'entrée en vigueur du 2<sup>e</sup> volet des mesures adoptées pour rétablir l'équilibre financier de la Caisse. Après l'élévation de l'âge pivot d'une année (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et représentant une baisse de prestations de 5%), les nouvelles mesures consistent, pour l'essentiel, en une baisse des prestations de l'ordre de 10%.

[Accéder au communiqué](#)

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la CPEG.**

**Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!**

**CPEG** · Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève